

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET]

AVIS\_D=E2=80=99ENQU=C3=8ATE\_PUBLIQUE\_D=C3=89CLARATION\_D=E2=80=99A  
CQUISITION\_PAR\_VOIE\_D=E2=80=99EXPROPRIATION\_DES\_UNIT=C3=89S\_FONCI=C3=88R  
ES\_DE\_L=E2=80=99=C3=8ELOT\_DE\_LA\_PLACE\_CHEMINANT\_SUR\_LA\_COMMUNE\_DE\_SAINTE=  
2DRENAN

**De :** christelle Pouliquen

**Pour :** pref-consultation@finistere.gouv.fr

**Date :** 18/09/2023 19:44

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je souhaite vous faire part de mon questionnement quant au projet d'acquisition des unités foncières de l'îlot cheminant sur la commune de Saint-Renan par voie d'expropriation.

Je m'interroge sur la prise en compte des enjeux de la loi climat et résilience du 22 août 2021 dans un projet qui date de 2014 et évolue à contre-courant des leviers d'action identifiés dans le cadre de la loi : réintroduire la nature en ville, limiter l'artificialisation des sols, agir sur les formes urbaines, aménager les friches urbaines.

Avec 621 habitants au kilomètre carré, la ville de Saint-Renan est déjà très dense. Elle est la huitième ville la plus dense du Finistère ! Aussi, je ne suis pas certaine qu'elle soit la première concernée par l'enjeu de densification.

Néanmoins, après l'étalement urbain qu'a connu la ville, apprendre que la municipalité veillera désormais à soutenir des projets d'aménagement tenant compte de la nécessité d'arrêter l'extension urbaine apparaît comme une bonne nouvelle, dans l'air du temps.

Mais ce serait une bonne nouvelle si cela était fait sans dénaturer l'espace. Or ce n'est pas le cas ici. Et, avec le dérèglement climatique, une hausse démographique, l'artificialisation des sols et la poursuite de la densification urbaine, on va voir, à Saint-Renan, les îlots de chaleur urbains se multiplier.

Aussi, avec le projet tel qu'il se présente aujourd'hui, on peut se demander où l'on trouvera alors de la fraîcheur quand on sera au centre-ville ? Où les personnes vulnérables trouveront-elles des « refuges » durant les vagues de chaleur ? Dans un souci de cohérence avec les enjeux du réchauffement climatique, le projet ne serait-il pas plus pertinent s'il se concentrait sur les locaux vacants et friches qu'il y a dans cet espace ? Le projet ne peut-il être fait sans exproprier des citoyens d'une partie de leur jardin au profit de la construction de bâti par un promoteur immobilier qui, de surcroît, ne s'engage qu'à construire le minimum légal de logements sociaux ?

Le projet ne tient pas du tout compte de l'enjeu de la préservation de la nature en ville. Prévoit-il du mobilier urbain, des matériaux, revêtements adaptés au besoin de rafraîchissement ? Prévoit-il une exposition des bâtiments tenant compte de la course du soleil ? Par ailleurs, je n'y vois pas non plus l'intérêt général quand je note qu'il n'est pas question de plus de logements sociaux que le minimum légal.

En tant que contribuable, je trouve que l'argent public dépensé dans le cadre de ce projet ne sert pas du tout l'intérêt général.

J'y suis donc opposée.

Christelle Pouliquen-Calvez  
Habitante de Saint-Renan

---



Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)